

## **STRUCTURE DES COURS EN ASSURANCE AGREES PAR LA CBFA**

	Nombre minimum d'heures
1. La législation sur le contrat d'assurance, la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances, et la législation relative à l'intermédiation en assurances (il faut tenir compte du fait que les dispositions de la législation sur le contrat d'assurance relatives aux branches diverses, sont éventuellement enseignées conjointement)	40
2. La législation relative à la protection du consommateur et la législation sur les pratiques du commerce	30
3. Assurances véhicules automoteurs (RC auto, corps de véhicules ainsi que toutes les assurances y afférentes)	60
4. Assurances incendie (risques simples: 30h ; risques spéciaux: 30h)	60
5. Assurances de choses excepté incendie (assurances techniques, assurance maritime et transport)	40
6. Assurances sur la vie	60
7. Assurances de personnes autres que les assurances sur la vie (maladie, accidents, ...)	20
8. Assurances contre les accidents du travail	20
9. Assurances de responsabilité	60
10. Protection juridique, assistance, procédure judiciaire	10
11. Crédits, caution, pertes pécuniaires diverses	10
12. Principes fondamentaux de la comptabilité	60
13. Législation fiscale et sociale	40